

## Le recensement 2023 commence le 19 janvier



***Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les ans mais sur un échantillon de la population différent chaque année.***

Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par la visite d'un agent recenseur. Pour cette édition du recensement de la population 2023, cinq agents recenseurs viendront à la rencontre des Lourdaises et Lourdais, pendant cinq semaines, du 19 janvier au 25 février.

Luc Perez, Priscilla Bloquet, Hélène Sarniguet, Pascal Ebaupin, Hubert Laheuguere-Loustalet se présenteront directement dans les foyers concernés par le

recensement. Munis de leur carte officielle, ils remettront les codes des questionnaires à remplir en ligne sur :

<https://www.le-recensement-et-moi.fr>

Les cinq agents sont également équipés de tablettes numériques pour vous recenser en direct. Pour rappel, seul l'Insee est habilité à exploiter les données des questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Le nom et l'adresse sont néanmoins nécessaires pour s'assurer que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, ceux-ci ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont également tenues au secret professionnel.

Les services de la mairie rappellent que « se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune ».

**Plus d'informations au 05 62 42 54 43  
ou à : [etacivil@ville-lourdes.fr](mailto:etacivil@ville-lourdes.fr)**